

Débrifillateurs

La Ville de Carrières-sur-Seine est équipée de 11 défibrillateurs.



Le défibrillateur utilisable par tous

Jusqu'au décret du 4 mai 2007, l'utilisation d'un défibrillateur était réservée, en France, aux professionnels. Suite à la modernisation des appareils et à leur utilisation simplifiée, « toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe... » (art. R6311.15 du Code de la santé publique).

Un geste qui sauve des vies

Lors d'un arrêt cardiaque, le temps d'intervention auprès de la victime est l'élément clé de sa survie. On estime que chaque minute écoulée diminue ses chances de 10 %.

Trois gestes simples pour sauver une vie :

- appeler les secours ;
- masser ;
- défibriller.

L'appel aux services de secours se fait dans les 5 minutes suivant l'accident qui se déroule, dans 70 % des cas, devant témoin. Les pompiers ou les médecins du SAMU parviennent sur place entre 7 et 10 minutes après l'appel.

Infos pratiques

Où sont installés les défibrillateurs ?

- Gymnase des Alouettes, rue des Cent Arpents
- Accueil de loisirs Les Plants de Catelaine, 9 rue Eric Tabarly
- Accueil de loisirs Les Pierrots, rue Louis Gandillet
- Ecole maternelle Maurice Berteaux, 25 rue de Verdun
- Gymnase de l'Ardente, rue de Verdun
- Gymnase des Amandiers, 155 route de Bezons
- Stade des Terrasses, rue Félix Balet
- Salle des fêtes, 1 rue Félix Balet
- Halle Carnot, 62 boulevard Carnot
- Mairie, 1 rue Victor Hugo,
- Résidence Victor Hugo, rue Victor Hugo